



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2015

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Philippe LADERMANN, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014
2. Bâtiment Vy-Neuve 3: point de la situation et délibération relative à l'aménagement extérieur
3. Transformation du rez de la mairie
4. Rencontre entre les Exécutifs de Soral et de Laconnex : compte-rendu et discussion
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers(ères) de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteur.

2. Bâtiment Vy-Neuve 3: point de la situation et délibération

Un compromis paraît se dessiner quant au litige sur le positionnement de l'armoire électrique qui nous oppose à l'architecte Jean-Pierre Hirt et à l'Etat : il est proposé de poser deux miroirs de chaque côté de la sortie du parking pour assurer une meilleure visibilité de la piste cyclable. Pour autant que la partie adverse prenne en charge l'intégralité des coûts de cette solution, la commune retirera son recours déposé auprès du Tribunal administratif de première instance contre l'APA 41161.



Deux tranches supplémentaires du crédit de construction ont été consolidées en avances fixes à moyen terme (pour permettre un remboursement plus rapidement, ce qui est tout à fait réalisable considérant l'état de la trésorerie communale) avec des taux très intéressants : CHF 500'000.- à 0.58 sur trois ans et CHF 500'000.- à 0.64 sur 5 ans. Pour rappel, une première tranche de 1 million est déjà consolidée au taux de 1.955 sur 15 ans.

Aménagement extérieur : délibération

Une partie de cet aménagement concerne la reprise du périmètre des bâtiments Maison-Forte 2 et est comptabilisée directement sur le budget de fonctionnement 2014.

La délibération soumise à l'attention du Conseil vise à financer principalement le montant devisé par l'entreprise Setex (CHF 188'941.-) qui ne peut être pris sur l'investissement de construction de 6 millions. En effet, ce dernier sera en priorité utilisé pour couvrir les plus-values (CHF 254'210.-) ajoutées au contrat de base de l'entreprise Guillet, en particulier la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales et d'une canalisation requis par l'Etat (CHF 180'000.-). La liste de ces plus-values est à disposition auprès de la mairie.

L'offre de Setex est un peu plus chère qu'initialement prévu afin de réaliser un cheminement plus esthétique que du bitumage noir entre les jardins, ainsi que trois places de parking visiteurs vers le local voirie. La demande de certains locataires de prévoir un terrain de pétanque n'a pas été retenue par souci de préserver la tranquillité.

PROPOSITION DE DELIBERATION EN VUE D'OUVRIR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA PARCELLE 2435

Vu la délibération adoptée par le Conseil municipal le 17 juin 2013 autorisant le maire à procéder à la construction d'un immeuble de 8 logements sur la parcelle no. 2435 ;

Vu l'acceptation par le Conseil municipal du projet d'aménagement extérieur sur ladite parcelle, présenté en séance du 9 décembre 2013 ;

*Sur proposition du Maire,
le Conseil municipal*

DECIDE

- 1) D'autoriser le maire à procéder à la réalisation de l'aménagement extérieur sur la parcelle no. 2435 ;*
- 2) D'ouvrir un crédit de CHF 200'000.- pour couvrir les travaux de cet aménagement;*
- 3) De comptabiliser la dépense nette directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.*

La délibération est adoptée par 11 voix, soit à l'unanimité.



Hubert Dethurens informe également le CM que décision a été prise d'acheter des tapis pour couvrir, durant l'hiver, le sol d'une partie des coursives qui devient très glissant en cas de gel. Il déplore cette solution et ne comprend toujours pas pourquoi il faut en arriver là, alors que tout semblait en ordre (type de carrelage choisi, petite pente ajoutée).

Pour répondre à Thierry Arn, Philippe Lädermann suggère que les locataires contactent la régie Bersier pour tous les détails encore à régler dans les appartements.

Catherine Koumrouyan mentionne que les comptes de fonctionnement de l'exercice 2014 suivants présenteront des dépassements provenant des charges liées au crédit de construction et à l'avance fixe : 94.318.13 (frais bancaires), 95.322 (intérêts dettes à moyen et long terme) et 95.321 (intérêts dettes à court terme).

3. Transformation du rez de la mairie

Suite au tous-ménage, trois architectes résidants dans la commune se sont déclarés intéressés par notre projet : Mme Sandra Robyr, MM. Christian Gindre et Jaime Golub. En vue de définir le processus de sélection, Hubert Dethurens fait la proposition suivante : 1. Rendez-vous avec les candidats pour leur présenter le projet ; 2. Demande de recevoir une première ébauche/esquisse des candidats ; 3. Prévoir une indemnité de CHF 1'000.- pour les candidats non retenus ; 4. Sélection par un jury de 7 personnes (5 CM et 2 extérieurs, par exemple M. Gainon) du projet retenu.

Afin de cadrer le travail d'ébauche d'un projet par les candidats, un document de synthèse des idées et objectifs déjà retenus par la commission ad hoc sera préparé par la mairie. Cette base constituera une ligne directrice pour les candidats, libres à eux d'apporter d'autres propositions, tout en tenant compte des contraintes du bâtiment (notamment la valeur du classement architectural cantonal).

La question du montant de la compensation financière fait l'objet d'une discussion, certains le trouvant trop élevé et d'autres trop bas. Le maire rappelle que la pratique lors d'une procédure formelle de concours est que les candidats ne sont pas indemnisés. Philippe Lädermann considère que notre souci est de prévoir un défraiement raisonnable pour un « schéma » ; à ce stade nul plan ni maquette ne sont requis. L'ordre de grandeur du budget pour la transformation dépendra de la complexité du projet retenu et pourrait aller au-delà de CHF 300'000.-.

Si le projet prend plus d'ampleur, la population pourrait être conviée à un café/croissant, ce qui permettrait d'entendre commentaires et idées sur la proposition retenue. Dans l'immédiat, Hubert Dethurens et Jean-Pierre Gantner se concertent pour se renseigner si le processus prévu est adéquat, avant de convoquer les trois architectes.



4. Rencontre entre les Exécutifs de Soral et de Laconnex

Catherine Koumrouyan fait un court résumé des différents points abordés :

- Réfection de la route du Coteau dans les vignes, financée à part égale entre les communes ;
- Balayeuse : parcage probable dans le futur local de voirie (vers tennis) à Soral avec une contrepartie financière de CHF 60.- mensuelle ;
- Contrat de déneigement avec un nouveau prestataire à discuter ;
- Présentation du projet de route d'évitement de Soral déposé à l'Etat (document pour consultation à la mairie) ;
- Zone inondable : la commune de Soral va réfléchir à l'indemnisation aux agriculteurs ;
- Discussion avec le directeur de notre établissement scolaire concernant la répartition des effectifs entre les deux écoles ;
- Principes de répartition des subventions pour le jardin d'enfants et les restaurants scolaires ;
- Spectacles 2015 en commun.

5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Prêt zone sportive (Raiffeisen)* : a été reconduit pour une période de 5 ans au taux de 1.09%.
- ❖ *Cabanons* : une lettre a été adressée au Conseiller d'Etat Hodgers afin de dénoncer tous les dossiers sur territoire communal. Suite au deuxième départ de feu qui a nécessité un piquet de la compagnie des sapeurs-pompiers de Laconnex le soir de Noël, et malgré les multiples efforts de conciliation de la commune, Hubert Dethurens a estimé que la situation ne pouvait plus durer. Il appartiendra dorénavant à l'autorité cantonale de trancher.
- ❖ *Fermage vignes* : M. Samuel Läng a informé la commune par courrier de son intention d'arrêter progressivement son activité d'agriculteur/viticulteur et, à cet effet, de rendre une parcelle en vignes dès à présent. Une séance a donc réuni les viticulteurs communaux pour discuter de la reprise des lots concernés. Pose question en particulier le souhait de M. Läng de recevoir une indemnisation pour l'encépagement, ce qui n'est pas possible selon le règlement actuel. De même, le maire aimerait que le Conseil se prononce sur une éventuelle reprise par un exploitant ne résidant pas à Laconnex, ce qui est également contraire au règlement. Le CM privilégie une solution locale et demande au maire de continuer les discussions pour trouver un arrangement dans ce sens et voir si le règlement doit être amendé.
- ❖ *Zone artisanale d'Eaumorte* : une séance a eu lieu entre les cinq maires des communes intéressées. Un nouvel architecte a été engagé qui a présenté un projet de zone qui créerait 1200 emplois, dont ceux de l'entreprise Maury, sur un périmètre de 8 hectares des deux côtés de la route qui va à Avully. Les communes ont exprimé leur accord pour un seul côté et un périmètre plus réduit, sachant qu'elles participeront uniquement aux frais d'achat du terrain nécessaire à des infrastructures intercommunales (crèche en



particulier). Pour répondre à Thierry Arn, le maire précise que notre population ne pourra pas se prononcer puisque le projet n'est pas sur notre territoire. Il va prendre contact avec l'architecte pour demander de réduire encore le périmètre de la zone.

6. Divers

- ❖ *Approvisionnement économique* : Dominique Pascual informe que son mari est intéressé ; une brochure lui est remise afin de se faire une idée plus précise de la mission. Laurent Thévenoz officierait volontiers comme suppléant.
- ❖ *GAM* : certains membres du CM ont souhaité apporter une modération à la réponse proposée par la mairie relative au projet du GAM. Il est demandé d'ajouter la phrase suivante « Nous allons reconsidérer votre demande dès que nous serons en possession d'une législation clairement définie en ce qui concerne le survol avec des drones de surfaces habitées ».
- ❖ *Marché* : Andreea Capitanescu Benetti suggère que des marches soient installées entre le parking et le parc de jeux en face de la mairie, afin d'éviter que les enfants ne passent par la route pour accéder à ce dernier ; cela sera étudié en même temps que les travaux de transformation à la mairie. Elle souhaite également pouvoir disposer de triopans et de moyens pour le recyclage des déchets ; la mairie fournira au marché le retriocycle et des triopans.
- ❖ *Circulation piétonne dans le village* : Andreea Capitanescu Benetti se fait la porte-parole de citoyens inquiets de la dangerosité dans le village (manque de trottoir, nombreux véhicules...). Bien qu'aucun accident ne soit à déplorer, il serait effectivement utile de faire une synthèse de la situation en faisant appel à un spécialiste de la mobilité. La mairie contactera M. Caumel, directeur pour notre région du département idoine de l'Etat.
- ❖ *WC halle sportive* : Andreea Capitanescu Benetti relate avoir constaté l'inconvénient pour les aînés qu'il n'y ait pas de sanitaires à l'intérieur du bâtiment. Hubert Dethurens explique que cette décision a été prise délibérément lors de la construction pour deux raisons ; la première tient au fait que la buvette n'est pas toujours ouverte, n'ayant pas vocation de restaurant ; la seconde tient au fait que la salle de sport ne dispose pas d'eau courante et n'est pas reliée à des canalisations. Aussi, il est impossible d'y intégrer des sanitaires.
- ❖ *TPG – offre nouvel abonnement* : Ainsi que déjà évoqué lors d'une précédente séance, les TPG ne vont plus participer à cette offre. Par contre, la commune est libre de continuer à offrir une subvention. Il est décidé de maintenir une subvention communale de CHF 50.- à tout nouvel abonné ; le secrétariat de la mairie se charge d'organiser cette prestation avec les TPG.
- ❖ *Mise en place séparatif des eaux usées* : Bradley Stillwagon demande que soit prévue la pose de fibre optique en même temps que la pose des canalisations.
- ❖ *Sécurité* : Nadia Dupraz distribue un document présentant un bilan des rapports d'activités de notre société de sécurité en 2014.



❖ *Agenda*

- **jeudi 29 janvier**, 19h, carnozet salle communale de Soral: présentation du voyage au Burkina Faso.
- **jeudi 5 mars**, 20h15, halle sportive : conférence illustrée « Lac Baïkal » ; Jean-Pierre Gantner se charge de l'accueil.
- **lundi 23 mars**, après la séance du Conseil municipal : accueil des nouveaux habitants à la buvette.
- **lundi 11 mai**, au début de la séance du Conseil municipal : présentation du projet de Victor Borghi, lauréat du Prix du 700^{ème}.

10. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h15.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale